

# FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

---

LI<sup>me</sup> année. Vol. IV. N° 30. 26 juillet 1899

---

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse): 5 francs.  
Prix d'insertion 15 centimes la ligne ou son espace. Les insertions doivent être transmises franco à l'expédition.— Imprimerie et expédition de C.-J. Wyss, à Berno.

---

## Circulaire

du

Conseil fédéral suisse à tous les Etats confédérés

concernant

la sonnerie des cloches de toutes les églises,  
le 1<sup>er</sup> août, pour célébrer l'anniversaire de la fondation  
de la Confédération (1<sup>er</sup> août 1291).

(Du 21 juillet 1899.)

---

Fidèles et chers confédérés,

En nous référant à la circulaire de notre Département de l'Intérieur concernant la proposition du gouvernement de Berne de sonner, le 1<sup>er</sup> août, les cloches de toutes les églises pour fêter le jour anniversaire de la fondation de la Confédération: le 1<sup>er</sup> août 1291, nous avons la satisfaction de vous faire savoir que la grande majorité des cantons a adhéré sans réserve à cette proposition et que la petite minorité de ceux qui avaient d'abord formé quelques objections contre l'institution de cette fête se sont finalement décidés à y participer.

L'adhésion, étant ainsi générale, nous vous prions de vouloir bien donner les instructions nécessaires pour que, le 1<sup>er</sup> août prochain et dorénavant le 1<sup>er</sup> août de chaque année,

les cloches soient sonnées dans toutes les communes de votre canton de 8<sup>1/2</sup> à 8<sup>3/4</sup> heures du soir pour la célébration de cette fête nationale.

Nous saisissons cette occasion, fidèles et chers confédérés, pour vous recommander avec nous à la protection divine.

Au nom du Conseil fédéral suisse,

*Le vice-président :*

H A U S E R.

*Le chancelier de la Confédération :*

R I N G I E R.

---

**Circulaire du Conseil fédéral suisse à tous les Etats confédérés concernant la sonnerie des cloches de toutes les églises, le 1er août, pour célébrer l'anniversaire de la fondation de la Confédération (1er août 1291). (Du 21 juillet 1899.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1899
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	30
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.07.1899
Date	
Data	
Seite	299-300
Page	
Pagina	
Ref. No	10 073 764

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.